

INVITATION

Conférence



Le Compte personnel
de formation -
le dispositif français.

Un dispositif à adopter ?



CHAMBRE DES SALARIÉS
LUXEMBOURG



Conférence animée par **ROMAIN LASSERRE**

Romain Lasserre est assistant confédéral au secteur International - Europe de la Confédération française Force Ouvrière (FO). Parmi ses différents mandats pour FO, il est également membre du comité consultatif de l'UE sur la formation professionnelle et de celui sur le Fonds social européen.

Conseiller technique sur les questions juridiques, économiques et politiques au niveau européen, il suit activement, entre autres, les politiques nationales et européennes de formation professionnelle comme agent de liaison syndical pour le semestre européen.

THÈME DE LA CONFÉRENCE

En France le dispositif du Compte personnel de formation (CPF) a été créé par les interlocuteurs sociaux en 2013 et instauré par la loi de 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale. Chaque personne dispose d'un CPF, ouvert dès son entrée dans la vie active, qui lui permet de cumuler des droits à la formation, acquis au titre de son activité professionnelle, et de les utiliser tout au long de sa vie professionnelle, jusqu'à son départ à la retraite, pour financer un projet de formation.

Le conférencier Romain Lasserre donne un aperçu du fonctionnement du CPF :

- Qu'est-ce que le CPF ?
- Comment est ouvert et fermé le CPF ?
- Comment est alimenté le CPF ?
- Quelles actions de formation sont financées par le biais du CPF ?
- Les adaptations majeures depuis 2014 et le pourquoi de ces adaptations.
- La lutte contre la fraude et le démarchage.

La Chambre des salariés a le plaisir de vous inviter à la conférence

Le Compte personnel de formation – le dispositif français.

Un dispositif à adopter ?



mardi 22 novembre 2022 à 18h30



Chambre des salariés
2-4 rue Pierre Hentges | L-1726 Luxembourg

La langue utilisée lors de la conférence est le français.

**Merci de vous inscrire via le code QR ou bien en nous renvoyant le coupon-réponse
ci-après par courrier postal ou par courriel jusqu'au 18.11.2022.**

PROGRAMME

18h30 - 20h00

Mot de bienvenue de Nora BACK, Présidente de la CSL

Intervention de Romain LASSERRE

Questions-Réponses

Réception offerte

par la CSL



LE CONTEXTE EUROPÉEN – LES COMPTES DE FORMATION INDIVIDUELS

Le 16 juin 2022, le Conseil de l'Union européenne a recommandé aux États membres d'envisager la création de comptes de formation individuels pour permettre à leurs titulaires de participer à des formations adaptées au marché du travail et faciliter leur accès à l'emploi ou leur maintien sur le marché du travail.

Les comptes de formation individuels doteraient les personnes en âge de travailler d'un budget consacré à la formation afin qu'elles améliorent leurs compétences et leur employabilité tout au long de leur vie, qu'elles occupent effectivement ou non un emploi.

La position de la Confédération européenne des syndicats

Les syndicats ont demandé la mise en œuvre complète du premier principe du socle européen des droits sociaux afin de garantir que chaque apprenant, chaque salarié et chaque demandeur d'emploi ait le droit d'accéder à une formation et à un apprentissage tout au long de la vie de qualité et inclusifs.

Les comptes de formation individuels de formation peuvent être l'un des outils permettant de favoriser l'accès à la formation. Cependant, il devrait y avoir différentes solutions et différents outils financiers proposés en fonction des différents besoins des États membres de l'Union européenne et des partenaires sociaux nationaux et sectoriels, et en fonction des différents besoins des adultes et des salariés qui ont besoin de se former et de se réorienter.



CHAMBRE DES SALARIÉS
LUXEMBOURG

2-4 rue Pierre Hentges | L-1726 Luxembourg
T +352 27 494 600 | csl@csl.lu